

**MINISTERE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION**

**UNITÉ DE COORDINATION DES MALADIES INFECTUEUSES ET TRANSMISSIBLE**

**UCMIT/MSPP**

**Recrutement d’un consultant : expert en entomologie**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

L’UCMIT (Unité de Coordination des Maladies Infectieuses et Transmissibles), entité du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) Cherche à recruter pour le compte du Programme National de Lutte contre la Malaria (PNCM) un Consultant en Entomologie (Lutte Anti vectorielle) pour une position qui sera basée dans le Grand Sud et Financé par le PNUD (Programme des Nations Unis pour le Développement) via le projet du Fonds Mondial « Vers l’Elimination de la Malaria en Haïti ». L’essentiel du travail à réaliser qui s’étendra sur une période de quatre mois consistera à offrir une assistance technique pour la conduite d’une évaluation sur l’efficacité des traitements de gites larvaires en Haïti.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

1. **Contexte et Justification**

Le PNUD a été identifié comme le bénéficiaire principal intérimaire de la subvention Fonds Mondial pour le paludisme en Haïti, qui sera mise en œuvre du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec l'objectif global de réduire la transmission locale du paludisme à 0, en confirmant 100 % de tous les cas de paludisme par TDR ou microscopie et en traitant correctement 100 % des cas positifs conformément aux protocoles nationaux.

Dans ce cadre, une des stratégies complémentaires est l’utilisation de larvicides pour la gestion des gites larvaires. Dans sa revue technique en 2020, le Fonds Mondial a recommandé de réduire le nombre de foyers ou le traitement des sources larvaires se pratiquent et de mener une étude d’efficacité afin d’améliorer l’impact des interventions de lutte entomologique.

La gestion des sources larvaires (LSM) est la gestion des habitats aquatiques qui sont des habitats larvaires potentiels pour les moustiques, afin d'empêcher l'achèvement du développement des stades immatures. Contrairement aux MILD et aux PID, qui ciblent le moustique vecteur adulte, le LSM, en ciblant les stades aquatiques du moustique (les larves et les pupes), réduit l'abondance des vecteurs adultes. Si tous les sites de reproduction potentiels étaient éliminés ou traités, on pourrait s'attendre à ce que le LSM réduise le nombre de piqûres infectieuses par personne et par an, réduisant ainsi la transmission du paludisme. Dans des milieux bien définis où les sites de reproduction sont *peu nombreux, fixes et trouvables*, l'élimination des habitats larvaires peut être une solution rentable, a court comme à long terme.

Il existe quatre types de LSM :

1. Modification de l'habitat : altération permanente de l'environnement, par ex. remise en état des terres ;

2. La manipulation de l'habitat : une activité récurrente, par ex. rinçage des cours d'eau ;

3. *Larvicide : l'application régulière d'insecticides biologiques ou chimiques sur les plans d'eau* ;

4. Lutte biologique : introduction de prédateurs naturels dans les plans d'eau.

En Haïti, le larvicide chimique est la méthode de lutte antivectorielle supplémentaire utilisée pour lutter contre le vecteur du paludisme qui a plutôt tendance à se reposer et à piquer à l'extérieur des habitations, sans être affectés par les moustiquaires insecticides longue durée (MILD). L'utilisation de larvicides en Haïti cible les points chauds du paludisme où la transmission persiste malgré une couverture élevée en MILD. Les larvicides sont également utilisés dans le pays pour le contrôle des vecteurs des maladies à arbovirus et de la filariose lymphatique. Cette mesure de lutte antivectorielle a été introduite en Haïti comme mesure complémentaire de lutte antivectorielle bien que les preuves nécessaires de son impact sur la transmission du paludisme fassent défaut. Cette situation a incité le Groupe d'examen technique (TRP) du Fonds mondial, lors de l'examen de la dernière note conceptuelle sur le paludisme soumise pour financement, à demander une évaluation de l'intervention afin d'établir sa valeur ajoutée dans les efforts nationaux d'élimination du paludisme.

Une grande partie des progrès récents dans la lutte contre le paludisme et la réduction du fardeau en Haïti ont été réalisés grâce à l'intensification de la distribution et de l'utilisation des MILD et à un accès rapide aux diagnostics et au traitement du paludisme. Il est donc important que la LSM soit utilisée comme mesure supplémentaire sans détourner les ressources nécessaires pour consolider la couverture des MILD et la prise en charge des cas.

La déclaration de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur l'utilisation du LSM en général et sur les larvicides en particulier recommande son utilisation dans les endroits où les vecteurs ont tendance à se reproduire dans des plans d'eau permanents ou semi-permanents qui peuvent être facilement identifiés et accessibles, c'est-à-dire des sites de reproduction qui sont « *peu nombreux, fixes et trouvables* », et où la densité de la population humaine à protéger est suffisamment élevée (zones urbaines et péri-urbaines). Ces deux hypothèses constitueront le fondement de l'évaluation proposée et seront également le rationnel pour justifier l'utilisation des ressources pour les larvicides comme mesure supplémentaire de lutte antivectorielle en Haïti.

En résumé, les larvicides ne doivent jamais être utilisés comme substitut des MILD ou des PID dans les zones à risque important de paludisme. L'utilisation de larvicides est plus susceptible d'être rentable dans les zones urbaines où les conditions appropriées sont plus susceptibles d'être présentes. L'OMS a également recommandé que les ressources pour les interventions de base (MILD et PID) ne soient pas détournées pour l'utilisation de larvicides dans de tels contextes. Haïti met actuellement en œuvre des traitements larvicides dans certaines parties du pays, mais aucune évaluation n'a été menée pour évaluer le rapport coût-efficacité et l'impact attribuable à cette intervention en tant qu'approche complémentaire à la lutte antivectorielle.

C'est dans ce contexte que le Programme National de Lutte contre la Malaria (PNCM) en Haïti envisage de mener une étude d'évaluation de l'impact et de cout-efficacité des larvicides dans des foyers de transmission sélectionnés pour laquelle l’appui d’un consultant en entomologieest requis.

1. **Objectifs de la Consultation**

**Objectif principal** :

L'objectif principal de l'évaluation est de rassembler des preuves de la rentabilité de la LSM pour justifier la poursuite de l'utilisation des larvicides chimiques comme mesure supplémentaire de lutte antivectorielle et ainsi accélérer la réduction de la transmission du paludisme dans les zones endémiques qui ont déjà atteint une couverture élevée de MILD et de prise en charge des cas

**Objectif secondaire** :

L'objectif secondaire est d'établir la qualité de l'intervention et si les interventions larvicides en cours répondent aux critères d'inclusion établis par l'OMS. L'évaluation vise également à évaluer l'impact des larvicides pour réduire la transmission du paludisme dans les zones urbaines ou rurale densément peuplées situées dans des foyers de transmission élevée qui sont classés en rouge dans la stratification actuelle de transmission du paludisme

1. **Conditions spéciales de l’évaluation**

Les critères de sélection et d'inclusion prennent en compte les zones sensibles dont les conditions écologiques favorisent la reproduction des moustiques, comme mentionné ci-dessus, et contribuent à la transmission du paludisme dans les zones à forte densité de population humaine, telles que les grandes zones urbaines classées comme « rouges » dans la stratification actuelle du risque de transmission du paludisme

Dans la mesure du possible, l’évaluation étudiera l'impact des traitements larvicides sur la densité des larves, la densité des moustiques adultes et l'incidence du paludisme en termes de réduction du paludisme avant et après le traitement chimique des sites de reproduction sélectionnés.

L'évaluation tiendra également compte du niveau de couverture des MILD et de la prise en charge de première ligne des cas de paludisme dans les sites sélectionnés. Les larvicides à utiliser dans l'évaluation sont ceux déjà enregistrés dans le pays et en cours d'utilisation par l’UCMIT/PNCM. L'étendue minimale et maximale des habitats aquatiques des moustiques à évaluer sera décidée par les experts effectuant l'évaluation conformément à la déclaration du PNCM et de l'OMS sur le LSM.

Cette évaluation sera menée à travers d’une part l'examen des dossiers du PNCM liés à tous les aspects des opérations de traitement larvicide tout en tenant compte des tendances de la surveillance de l'incidence du paludisme au cours de la période couverte par l'examen dans les zones ciblées, et d’autre part à travers une enquête de terrain menée en routine via la collecte de données par les brigadiers de l’UCMIT/ PNCM et leur analyse par des experts en appui

Les résultats et la conclusion de l'évaluation doivent mener à des recommandations concernant la poursuite de cette intervention, en spécifiant les lieux et moments où celle-ci devrait être mise en œuvre, ou, le cas échéant, si celle-ci est inutile

1. **Tâches/Responsabilités du consultant**
* Examiner les dossiers existants du programme relatifs aux opérations de traitement larvicide en Haïti et consolider les informations relatives à l'impact du traitement larvicide sur la biomasse larvaire, les moustiques adultes et l'intensité de la transmission du paludisme
* Programmer, organiser et planifier toutes les activités clés de collecte de données, y compris le travail sur le terrain, les entretiens approfondis et/ou les discussions de groupe, selon le protocole d’étude établi.
* Fournir à l’UCMIT/PNCM une ventilation claire de l'échantillon de parties prenantes (bénéficiaires, personnel, donateurs, communauté) qui seront interrogés et demander l'appui du Programme pour fournir les coordonnées de ces parties prenantes
* Organiser l'équipe devant appuyer à collecter les données et participer aux activités de terrain ; et fournir au Programme les dispositions logistiques nécessaires à la réalisation de l'évaluation
* Produire et présenter le rapport final des conclusions et recommandations au PNCM et aux parties prenantes
1. **Durée de la consultation**

Trois mois à partir de la signature du contrat avec un rapport préliminaire avant le au 31 Décembre 2021.

1. **Livrables/ Extrants de la Consultation**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Livrables de la consultation** | **Période** | **Remarques** |
| Effectuer une revue de littérature des documents du PNCM relatifs à la Gestion de Gites Larvaires, y compris la note conceptuelle de la subvention du Fonds mondial et les commentaires du TRP, les directives LSM existantes, les procédures opérationnelles standard et la liste de contrôle de mise en œuvre sur le terrain | 1ere semaine après la signature du contrat  | Présenter un rapport succinct de la revue de littérature au Coordonnateur du programme de Malaria du PNUD et coordonnateur du PNCM |
| Elaborer un plan de travail prenant en compte tous les départements cibles par l’étude | 2e semaine  | Ce plan doit être validé par PNCM |
| Présenter des sessions d’orientation aux brigadiers pour les habiliter à effectuer le traitement des gites et la collecte des données conformément au protocole | 3e semaine | *Le contenu des sessions de formation est soumis au PNCM et PNUD* |
| Offrir un accompagnement aux brigadiers dans la collecte des données  |  (pendant toute la durée de la consultation) |  |
| Soumettre les Rapport hebdomadaires d’activités réalisées par les brigadiers par département | Pendant toute durée de la consultation | Revu et approuve par le coordonnateur du PNCM |
| Elaborer et soumettre un rapport intermédiaire d’étude présentant les résultats initiaux  | 3 mois et demi après le démarrage de la consultation | Ce rapport constituera un rapport intermédiaire pour l’étude mais sera le rapport du consultant |

1. **Profil du/ de la Consultant/e**
* Détenir une maîtrise en entomologie, lutte antivectorielle, épidémiologie, santé mondiale, évaluation des programmes de lutte contre les maladies ou tout autre domaine pertinent
* Doit avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans les domaines de l'évaluation de programme et d'impact, de préférence dans les pays en développement en général et en Haïti en particulier
* De vastes compétences conceptuelles et méthodologiques et une expérience dans l'application de méthodes d'évaluation de recherche qualitative et quantitative dans les programmes d'entomologie et de lutte antivectorielle
* Expérience dans l'utilisation d'outils ou de logiciels d'analyse de données quantitatives et qualitatives;
* Expérience dans la facilitation ou dans la participation à des focus-groupes, dans la communication ou coordination avec différentes parties prenantes
* Maîtrise complète du français et du créole est nécessaire
1. **Conditions de travail**
* Travailler sous la supervision du coordonnateur du programme de Malaria de PNUD
* Avoir des rencontres bihebdomadaires pour discuter de l’état d’avancement de la consultation
* Collaborer étroitement avec des partenaires importants comme CHAI, PAHO, Directions Sanitaires Grande Anse et Sud
* La position sera basée dans la Grand-Anse
* Le transport du consultant vers les sites d’exécution du projet tandis que les frais d’hébergement et de communication seront pris en compte dans les honoraires du consultant.
* Le consultant sera rémunéré en gourdes haïtiennes sur la base des montants journaliers tout inclusif soumis par le consultant et accepté par le PNUD/UCMIT-PNCM
1. **Documents à Soumettre**
* Lettre de motivation d'intérêt montrant sa disponibilité, sa compétence et sa compréhension des taches/responsabilités à accomplir.
* CV indiquant toute expérience antérieure acquise dans le cadre de projets similaires, ainsi que les coordonnées (courriel et numéro de téléphone) du candidat et d'au moins trois (3) références professionnelles ;
* Une proposition d’honoraires mensuels prenant en compte les frais professionnels, les frais d’hébergement, les frais de communication et autres frais
1. **Evaluation des Dossiers**
* ***Evaluation Primaire***
* Une évaluation préliminaire des offres aura lieu avant qu’une comparaison technique et financière ne soit considérée. Seules les offres techniques dont l’examen préliminaire satisfait aux exigences du dossier joint au tableau ci-dessous seront considérées (méthode conforme/non conforme).

***Tableau d’évaluation primaire***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | **Méthode d’évaluation** |
| **No** | **Critères préliminaires**  | **Conforme**  | **Non Conforme** |
| 1 | Lettre de motivation du/de la consultant/e spécifiant le domaine d'expertise et la compréhension du travail à réaliser |   |   |
| 2 | CV du consultant et des copies de ses diplômes/certificats  |   |   |
| 4 | Offre financière |   |   |

* ***Evaluation proprement dite :***
* Déterminer si tous les documents exigés, soumis sont conformes.
* Vérification des qualifications et des expériences du consultant
* Evaluation du profil et des compétences du/de la consultant/e
* Evaluation de l’offre Financière
* Seul/e le/la consultant/e ayant le score combiné le plus élevé sera considéré pour une entrevue avec UCMIT en vue d’une signature éventuelle de contrat.
1. **Dépôt des dossiers**
* Les dossiers d’application : la lettre de motivation dans une enveloppe blanche, l’offre financière dans une seconde enveloppe blanche, CV/diplômes dans une enveloppe jaune et le tout dans une grande enveloppe, avec le nom du postulant et la mention « **Recrutement d’un expert en entomologie pour l’étude sur l’efficacité du traitement des gites larvaires en Haiti »**
* Les dossiers seront déposés sous pli cacheté au niveau du secrétariat de l’Unité des Maladies Infectieuses et Transmissibles 17, rue Darguin, Pétion vile, Haïti ; ou ils seront envoyés par email à mspprecrutmentucmit@gmail.com
* La date limite pour la soumission des dossiers est le 29 Octobre 2021 avant 4 :00 pm